



EDITION GRANDES CULTURES

STATION
POITOU-CHARENTES

000161
S.R.P.V.

DLP 30-1-02010602

13,ROUTE DE LA FORET

86580 BIARD

Bulletin n° 310 (02/96) 9 Février 1996

CEREALES	: Risques maladies, premières tendances
	: Taupins, dérogation exceptionnelle lindane
COLZA	: Premières captures de charançons de la tige

CEREALES

BLE

PIETIN VERSE — **RISQUE MOYEN**

Prévision - situation

Les principales contaminations primaires ont eu lieu du 12/11 au 02/12 et du 24/12 au 09/01.

En raison de températures proches de la normale en novembre-décembre et malgré un mois de janvier anormalement doux, les durées d'incubation et de latence de ces contaminations sont nettement plus longues qu'en 1995 d'où un risque climatique actuellement d'un niveau inférieur.

Pour déterminer les parcelles justifiant d'un traitement, il convient de calculer le risque parcellaire à l'aide de la grille ci-dessous (complément d'information voir Avertel page 31).

Date de semis		Type de sol		Précédents	
Avant le 25/10	+ 5	Sol limoneux	+ 5	Blé en 95	+ 4
				Blé en 94	+ 3
Entre le 26/10 et le 15/11	+ 2	Groies séchantes	+ 1	Blé en 93	+ 1
				Blé en 95 et 94	+ 5
		Sol de marais	0	Blé en 95 et 93	+ 5
Après le 16/11	+ 1	Autres types de sols	+ 3	Blé en 94 et 93	+ 4
NOTE 1		NOTE 2		NOTE 3	

Note globale = Note 1 + Note 2 + Note 3
Note inférieure à 7 = risque très faible
Note entre 7 et 10 = risque limité
Note entre 11 et 13 = risque moyen
Note supérieure à 13 = risque élevé

Préconisation

La climatologie de février pourrait conduire à modifier ces premières indications.

- **Note supérieure à 13** : un traitement anti-piétin est à prévoir. En cas d'utilisation du prochloraz, la nécessité éventuelle de le positionner de façon anticipée par rapport au stade 1 noeud sera précisée dans les prochains bulletins.
- **Note comprise entre 11 et 13** : la stratégie de lutte contre les maladies sera établie de façon globale (pied-feuilles).
- **Note inférieure à 11** : les maladies foliaires seront à considérer en priorité.



Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL DE PROTECTION DES VEGETAUX
13, Rte de la forêt - 86580 BIARD
Abonnement annuel: 350 F Tél.: 49.58 39.02.

Publication périodique
Directeur Gérant: G.GOARANT
CPPAP no. 1664 A.D
ISSN 0294 - 4693

RISQUE MOYEN A FAIBLE

ROUILLE BRUNE

Situation - Prévision

Le risque rouille est nettement moins préoccupant que l'année dernière. Il se situe à un niveau faible, sauf dans le cas des très rares parcelles levées vers le 20 octobre en zone atlantique (risque moyen).

Sur variétés sensibles en terres de groies, le risque probable d'explosion de la maladie se situe de fin gonflement à début épiaison dans les Charentes et de mi-épiaison à floraison en Vienne - Deux-Sèvres.

Rappelons que l'effet sol est le suivant : très favorable pour les groies, favorable pour les aubues et champagnes ; peu favorable pour les limons et les marais.

Même en semis précoces, la rouille brune est actuellement quasi-absente.

OIDIUM

Situation

Présent ponctuellement sur variétés sensibles, mais le risque de fortes attaques précoces reste peu probable.

RISQUE NON EVALUABLE A CE JOUR

SEPTORIOSE

Situation

Elle est présente localement sur feuilles basses mais son évolution ultérieure ne peut être prévue.

ORGE

RHYNCHOSPORIOSE

Situation

Les premiers symptômes ont été observés en Charente-Maritime sur orge de printemps semée en novembre, se reporter aux prochains bulletins pour les préconisations.

BLE - ORGE : TAUPINS

En raison de la gravité exceptionnelle des dégâts observés, une dérogation est accordée pour l'utilisation de spécialités commerciales à base de lindane à la dose de 1350 g de m.a./ha jusqu'au 15/03/1996 dans les zones suivantes : régions agricoles de l'Angoumois-Ruffecois (16), de l'Aunis et de la Saintonge agricole (17), de la plaine de Thouars, de Niort-Brioux, de la Mothe-Lezay et du Plateau Mellois (79) ainsi que dans le département de la Vienne (exceptée la région des confins granitiques). Toute application en zone de marais et en bordure de cours d'eau reste strictement interdite y compris dans les zones précitées.

COLZA

Stade C2.

CHARANCONS DE LA TIGE

Situation - Préconisation

Le début de vol (7 captures) noté le 02/02 à Aussac et Brie (16) n'a pas été confirmé dans les autres départements et a été interrompu en raison des mauvaises conditions climatiques qui vont se maintenir durant les 5 jours à venir.

Il est beaucoup trop tôt pour envisager un traitement.

TOUTES CULTURES

CAMPAGNOLS

RISQUES IMPORTANTS

Suite aux résultats des piégeages hivernaux sur les secteurs de :

- Thouars - Airvault - Thénezay ;
- Pleumartin - Archigny ;
- Brioux sur Boutonne - Couture d'Argenson ;
- Lezay - Sauzé-Vaussais - Chaunay ;
- Aiffres - Chizé ;
- Aulnay - Chives.

Il en résulte une situation dangereuse (densité et indice de reproduction très élevés pour l'époque).

Jeunes semis

Ils doivent faire l'objet d'une surveillance accrue, traiter les foyers décelés.

Cultures fourragères et Refuges (bermes, chemins enherbés, chaumes, jachères...)

Ils sont dans la plupart des cas infestés et nécessitent un traitement.

NB : Bien que certaines bermes aient été traitées (secteur Aiffres - Beauvoir), on y trouve encore des densités élevées.

L'indice de reproduction (% de mâles et de femelles actifs) se situe entre 55 et 60 % en moyenne pour les mâles et aux environs de 40 % pour les femelles.

Ceci est valable pour tous les secteurs mentionnés ci-dessus.

Seul le secteur de Surgères - Usseau semble moins atteint mais reste à surveiller de très près. Traiter le cas échéant.

Pour les traitements, se référer au bulletin n° 308 du 22/12/1995.